

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DE REGIME 1**DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION**

1. La présente proposition émane du Directeur de l'Institut pour la **COMMUNAUTE FRANCAISE** et se rapporte à l'établissement suivant :

IEPS COLFONTAINE

rue Clemenceau 60

7340 Colfontaine (Wasmes)

Matricule : 5432002

Téléphone : 065/67.26.88

Date : 05/02/96

Signature du Chef d'établissement,

Le Directeur,

Pierre **VERSCHEURE**

2. Transmis en date du 12.02.96 par le réseau Communauté française.
3. Intitulé de l'unité de formation :

Arts plastiques: bases de gravure

Code : 6 1 1 1 1 3 U 2 1 E 1

4. Finalités de l'U.F. : repris en annexe 1 de 1 page.
5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 de 1 page.
6. Classement de l'U.F. :
- Enseignement secondaire supérieur**
Transition
7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement : repris en annexe 3 de 1 page.
8. Programme du cours : repris en annexe 4 de 1 page.
9. Fixation des capacités terminales : repris en annexe 5 de 1 page.
10. Chargé(s) de cours : repris en annexe 6 de 1 page.

Code de l'unité de formation: 611113 U211

11. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nombre de périodes	Code
techniques de bases de gravure	CT	10	B
atelier de gravure	PP	70	L

2. Part d'autonomie

Total des périodes : 80

12. Réserve au Service d'Inspection

a) Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique annexe(s) éventuelle(s):

Avis favorable
Le 15/02/96 

J. LISON
 INSPECTRICE

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date : 28 FEV. 1996 Signature,


 A. COLLINET
 IHSP. COORD.

annexe 1

FINALITES

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, les cours de l'unité de formation doivent :

1. contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social ;
2. initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture ;
3. permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil d'information culturelle ;
4. être un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

Finalités particulières

A la fin de l'unité de formation, l'apprenant sera capable, avec l'aide du professeur, de réaliser une gravure en noir et blanc en mettant en oeuvre les compétences du dessin d'observation et les techniques de base de la gravure adaptées au support.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis comme élève régulier dans cette unité de formation, l'apprenant doit maîtriser les savoirs et savoir-faire suivants:

- réaliser un dessin de paysage, de personnages ou d'animaux en noir et blanc ou en couleurs sans erreur fondamentale dans le respect de la proportion des corps, des techniques, de la perspective et des ombres,
- structurer correctement une image sans erreur fondamentale en ce qui concerne l'ordonnance et la corrélation des éléments qui la constituent (figures, lignes, couleurs...).

L'apprenant est admis d'office s'il est porteur des attestations de réussite suivantes:

- Arts plastiques: dessin d'observation et techniques d'expression,
- Arts plastiques: composition de l'image.

annexe 3

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES
GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

Pas de recommandation particulière.

PROGRAMME

Techniques de base de gravure

Au cours de l'unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes:

- préparer le support choisi (lino, ou métal ou bois),
- utiliser les outils adaptés à la technique,
- choisir le papier,
- choisir les encres.

Atelier de gravure

Au cours de l'unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes en adaptant la technique au support:

- réaliser une création en respectant les techniques de base du dessin et de la composition,
- encrer le support
- imprimer l'estampe.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A la fin de l'unité de formation, l'apprenant sera capable de préparer, réaliser et imprimer une gravure en noir et blanc sur le support imposé par le professeur.

Pour juger du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la présentation et de la propreté du travail, et de la mise en oeuvre correcte des techniques élémentaires de la gravure adaptées au support.

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Enseignant.

APPLICATION DE L'ARTICLE 137 BIS DU DECRET DU 16.04.1991

DECLARATION RELATIVE AUX MISES EN DISPONIBILITE PAR DEFAUT D'EMPLOI
OU PERTES PARTIELLES DE CHARGE

O (1) Pas de disponibilité par défaut d'emploi ni perte partielle de charge

Je, soussigné(e), (2) Pierre Verscheure, Directeur I.E.P.S.C.F.
COL.FONTAINE

déclare que la programmation de l'unité de formation

n° administratif (cf. document A) : (2)

intitulé : (2) Arts plastiques bases de gravure

n'entraîne aucune mise en disponibilité par défaut d'emploi ni perte partielle de charge dans l'établissement portant le n° de matricule : (2) 5432002 W X E

Date : (2) 05/02/96

Signature du chef d'établissement de la C.F. ou
du représentant du P.O. subventionné : (3) (2)
Le Directeur,
Pierre VERSCHEURE

O (1) Disponibilité par défaut d'emploi et/ou perte partielle de charge

- Je, soussigné(e), (2)

déclare que la programmation de l'unité de formation

n° administratif (cf. document A) : (2)

intitulé : (2)

entraîne une mise en disponibilité par défaut d'emploi et/ou une perte partielle de charge dans l'établissement portant le n° de matricule : (2)

- J'ai introduit une demande de dérogation auprès du Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale.

Date : (2)

Signature du chef d'établissement de la C.F. ou
du représentant du P.O. subventionné : (3) (2)

Décision du Conseil supérieur :

Accord

Date :

Pas d'accord

Signature du Président du
Conseil supérieur :

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Biffer la mention inutile

Fiche d'introduction d'un dossier pédagogique de régime 1 provisoire de 1ère phase

1. Introduit par l'Etablissement: *Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la CF de et à Belfontaine*
2. La procédure reprise au Doc I SP CF a-t-elle été suivie? (voir circ. PS 285/94) *OUI*
3. Le dossier a-t-il été traité par un groupe de travail constitué à l'initiative de M l'Administrateur pédagogique? *OUI*
 - Composition du groupe:
Inspecteur: *Mme LISON*
Directeurs et écoles concernées: *M^r VERSCHEURE, IEPS CF Colfontaine*
Professeurs: *P. Horeau et A. Arnould*
 - Dates des réunions: *9/6/95 - 23/6/95 - 03/10/95*
 - Dates d'ouverture prévue: *22/09/96*
4. Le dossier a-t-il été traité par une équipe (bénévole) indépendante? *NON*
 - Directeurs:
 - Professeurs:
 - Experts:
 - Dates d'ouverture prévue:
5. Dans le cas d'une section, pourriez-vous fournir un organigramme des UF constitutives de la section? */*
6. Dans le cas d'une UF indépendante pourriez-vous justifier de son utilité? *Formation complémentaire aux quatre UF générales*
7. Dans le cas d'une convention, quels sont les partenaires prévus? (Nom - adresse - raison sociale) */*
8. Dans le cas de l'Enseignement supérieur de type court:
 - 8.1. un dossier section de moins de 750 périodes est soumis à la Commission de concertation (demande transmise par le Secrétariat permanent);
 - 8.2. que proposez-vous comme catégorie pour la section et les UF constitutives de cette section? (présenter à la Commission du Conseil supérieur);
 - 8.3. que proposez-vous comme profil professionnel? (pour les sections de + de 1200 périodes);Avez-vous rempli les formulaires adéquats? *-*
9. Avez-vous joint, s'il échet, une attestation spécifiant que cette programmation n'entraîne aucune mise en disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle d'emploi? (voir Doc prévu) *OUI*
10. Dans le cas d'un dossier emprunté à un autre réseau avez-vous suivi la procédure prévue: demande écrite au réseau d'origine (via le Secrétariat permanent). *-*